

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA REGIE DEPARTEMENTALE**  
**DU TRAIN DU MONTENVERS**

**Séance du 17 septembre 2025**

Régie départementale du train du Montenvers  
35 Place de la Mer de Glace  
74400 Chamonix

---

**N° 15 - Délibération n° CA-2025-24 A CA-2025-29**

---

M. le Président de la Régie départementale du train du Montenvers certifie que les délibérations de cette séance ont été télétransmises en Préfecture le 29 Septembre 2025, et ont été certifiées exécutoires le 30 Septembre 2025 date de publication du registre des délibérations sur internet.

Ce procès-verbal de séance, a été publié sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Savoie le 28 octobre 2025 après avoir été approuvé par le conseil d'Administration lors de sa séance du 27 Octobre 2025.

**Les délibérations sont classées par numéros d'ordre croissant sur la base des deux derniers chiffres.**

# Régie départementale du train du Montenvers

Séance du Conseil d'administration du 17 septembre 2025

Délibération n° CA-2025-24 à CA-2025-29

N°	OBJET
CA-2025-24	ATTRIBUTION DE LA PERSONNALITE MORALE AU CSE DE LA RDTM
CA-2025-25	BAREME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL
CA-2025-26	CONVENTION AVEC SNCF RESEAU – GESTION D'UN OUVRAGE D'ART TYPE PASSERELLE
CA-2025-27	ATTRIBUTION DE LOTS LORS D'EVENEMENTS – SUBVENTION A DES ASSOCIATIONS
CA-2025-28	BIENS DE REPRISE – INTEGRATION DES BIENS REPRIS DE LA CMB
CA-2025-29	CONVENTION CTMB/STADLER – ESSAIS DE TRAIN

# **Procès-verbal de séance du Conseil d'Administration de la Régie départementale du train du Montenvers**

## **Séance du 17 septembre 2025**

Le Conseil d'Administration de la Régie départementale du train du Montenvers, dûment convoqué le 11 septembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni de droit, en présentiel et visioconférence, le 17 septembre 2025 à 19h00, sous la Présidence de séance de M. Martial SADDIER, Président de la Régie départementale du train du Montenvers.

### **Administrateurs présents à Chamonix ou en visioconférence :**

#### **A Chamonix :**

M. Martial SADDIER,  
Mme Cathy ATHANASE,  
M. Daniel DEPLANTE,  
Mme Marie-Christine FAVRE,  
M. Eric GAZANION,  
Mme Marion GAUBERT,  
M. Lionel TARDY.

#### **En visioconférence :**

Mme Marie-Louise DONZEL-GONET,  
Mme Odile MAURIS,  
Mme Marie-Antoinette METRAL,  
M. Stéphane BRASSAC,  
Mme Agnès GAY.

#### **Sont absents et représentés :**

Mme Fabienne DULIEGE, ayant donné pouvoir à M. Daniel DEPLANTE,  
Mme Myriam LHUILLIER, ayant donné pouvoir à M. Martial SADDIER,  
M. Jean-Philippe MAS, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Antoinette METRAL,  
Mme Magali MUGNIER, ayant donné pouvoir à M. Lionel TARDY,  
M. David RATSIMBA, ayant donné pouvoir à M. Martial SADDIER,  
Mme Marie Claire TEPPE-ROGUET, ayant donné pouvoir à M. Martial SADDIER,  
Mme Claire GRAND JACQUES, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine FAVRE,  
Mme Christine JANIN, ayant donné pouvoir à M. Martial SADDIER.

#### **Invités et excusés :**

M. Joël BAUD-GRASSET,  
M. Bernard BOCCARD,  
M. François DAVIET,  
M. François EXCOFFIER,  
M. Olivier GREBER,  
Mme Patricia MAHUT,  
M. Georges MORAND,  
M. Nicolas RUBIN,  
M. Fabien SAGUEZ,  
M. Christian VERDONNET.

#### **Assistent à la séance à Chamonix :**

M. Grégoire CHAVANEL, Directeur de la Régie départementale du Train du Montenvers,  
Mme Ludivine MONTET, Assistante de Direction de la Régie départementale du Train du Montenvers.

#### **Assistent à la séance en visioconférence :**

M. Jérôme DUSSEURT, Directeur du Département de la Haute-Savoie en Charge des DSP,  
M. Yannick PERBAY, Directeur général des services du Département.

# **Procès-verbal de séance du Conseil d'administration de la Régie départementale du train du Montenvers du 17 septembre 2025**

## **En présentiel et en Visio**

Le conseil d'Administration débute à 19h00.

Le quorum étant atteint, Monsieur Martial SADDIER ouvre la séance,

Mme Marion GAUBERT a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil d'administration a ensuite validé, sans commentaire, le procès-verbal de séance de la réunion précédente du 25 juin 2025.

Ont ensuite été examinées et adoptées à l'unanimité les délibérations suivantes et regroupées dans le Registre des délibérations annexé au présent procès-verbal :

### **DELIBERATION N° CA-2025-24 : ATTRIBUTION DE LA PERSONNALITE MORALE AU CSE DE LA RDTM**

Rappel par le Président Martial SADDIER de la nécessité d'avoir possibilité pour le CSE de gérer des fonds notamment pour les œuvres sociales qui tiennent à cœur au personnel. Cette gestion des fonds, passe par l'ouverture d'un compte bancaire qui nécessite que le CSE soit doté d'une personnalité morale, ce qui est l'objet de la présente délibération.

**M. SADDIER appelle au vote des administrateurs qui valident à l'unanimité le projet de Délibération CA-2025-24.**

### **DELIBERATION N° CA-2025-25 : BAREME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL**

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, le personnel est amené à effectuer les déplacements pour les besoins du service (mission, stage, formation) en dehors de leur lieu de travail.

Le personnel peut prétendre, sous certaines conditions et dans certaines limites, au remboursement des frais de déplacements occasionnés.

La présente délibération vient compléter les dispositions prise par la délibération n°CA-2024-26 du Conseil d'Administration en date du 16 juillet 2024 portant sur les remboursements des frais de déplacement des administrateurs et agents sous contrats de droit public.

**M. SADDIER appelle au vote des administrateurs qui valident à l'unanimité le projet de Délibération CA-2025-25.**

### **DELIBERATION N° CA-2025-26 : CONVENTION AVEC SNCF RESEAU – GESTION D'UN OUVRAGE D'ART TYPE PASSERELLE**

**M. SADDIER appelle au vote des administrateurs qui valident à l'unanimité le projet de Délibération CA-2025-26.**

### **DELIBERATION N° CA-2025-27 : ATTRIBUTION DE LOTS LORS D'EVENEMENTS – SUBVENTION A DES ASSOCIATIONS**

**M. SADDIER appelle au vote des administrateurs qui valident à l'unanimité le projet de Délibération CA-2025-27.**

### **DELIBERATION N° CA-2025-28 : BIENS DE REPRISE – INTEGRATION DES BIENS REPRIS DE LA CMB**

**M. SADDIER appelle au vote des administrateurs qui valident à l'unanimité le projet de Délibération CA-2025-28.**

**DELIBERATION N° CA-2025-29 : CONVENTION CTMB/STADLER – ESSAIS DE TRAIN**

La Régie Départementale du Train du Montenvers, est une Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière au sens de l'article L. 2221-10 du Code général des collectivités territoriales, dédiée au service public lié à l'infrastructure du train du Montenvers.

Dans le cadre de sa mission d'exploitation et de modernisation du service ferroviaire du Train du Montenvers, la Régie Départementale du Train du Montenvers envisage le renouvellement ses trains. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue du service, de renforcer la sécurité et du confort des usagers.

Afin d'évaluer le nouveau matériel roulant avec les infrastructures existantes – notamment les caractéristiques spécifiques de la ligne du Montenvers (profil de la voie, gabarit, rampes, alimentation, etc.) – il est nécessaire de procéder à des essais techniques en conditions réelles d'exploitation.

Ces essais sont indispensables pour :

- Valider les performances techniques et de sécurité des matériels envisagés,
- Mesurer leur impact sur l'infrastructure (voies, ouvrages d'art, quais...),
- Anticiper d'éventuelles adaptations ou travaux nécessaires,
- Recueillir des données utiles à la définition d'un cahier des charges d'acquisition.

Les essais seront réalisés sur le site du chemin de fer du Train du Montenvers, entre le 29 septembre et le 1er octobre 2025, en utilisant un train moderne, mis à disposition par l'exploitant du Tramway du Mont Blanc.

La conduite de ces essais nécessite la formalisation d'un cadre juridique et technique clair avec la Compagnie du Tramway du Mont Blanc exploitant actuellement le train qui sera mis à disposition. Cette convention sera tripartite et la société Stadler qui encadrera les modalités d'interventions et le transport des trains sera signataire également. Cette convention a pour but de définir la répartition des responsabilités, les mesures de sécurité à respecter, les assurances requises, les périodes d'essais, ainsi que l'impact éventuel sur l'exploitation commerciale du service.

**M. SADDIER appelle au vote des administrateurs qui valident à l'unanimité le projet de Délibération CA-2025-29.**

Les points délibératifs étant terminés, les élus discutent autour de questions générales de la Régie et en particulier autour des chiffres de fréquentation estivale qui ont été très bons.

M. SADDIER a remercié tous les participants et a levé la séance à 20h00.

Procès-verbal de séance approuvé lors de la séance du Conseil d'administration du 27 Octobre 2025.

La secrétaire de séance, Administratrice de la Régie départementale du train du Montenvers

Le Président du Conseil d'administration de la Régie départementale du train du Montenvers,

Marion GAUBERT



Martial SADDIER



## Publication de la Régie départementale du train du Montenvers

Directeur de la Publication : M. Martial SADDIER, Président de la Régie départementale du train du Montenvers

Rédaction : Services de la Régie

Publié le 3 décembre 2025

Impression : Services du Département

Contact : Régie départementale du train du Montenvers

Hôtel du Département

1, avenue d'Albigny

74041 ANNECY Cedex

[regietrainmontenvers@hautesavoie.fr](mailto:regietrainmontenvers@hautesavoie.fr)